

Bon de souscription
Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE seront reversés à la commune d'Aurel

Oui, je fais un don pour la restauration de l'église Saint Aurèle à Aurel

Merci de libeller votre chèque à l'ordre suivant :
« Fondation du Patrimoine – Eglise Saint Aurèle - Aurel »

*Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de restauration de la commune d'Aurel le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt*

*La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 12 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), à joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

L'Impôt sur le revenu **OU** l'Impôt sur la Fortune **OU** l'Impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... **VILLE**.....

TEL : **E-MAIL** :

Coupon-réponse à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE
Palais de la Bourse
BP 21856
13221 Marseille cedex 01

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie (sauf les particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 €

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt (sauf les particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.



Bon de souscription



Restauration de l'Eglise Saint Aurèle à Aurel (Vaucluse)

La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de l'Eglise Saint Aurèle à Aurel en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription !



Peinture murale découverte



St Michel dans l'église St Aurèle d' Aurel

Saint Michel par Sauvan

Datant du XIIe siècle et de style roman tardif, l'église est située sur le point culminant du village. Elle connut d'importants remaniements entre le XVIIe et le XVIIIe siècle.

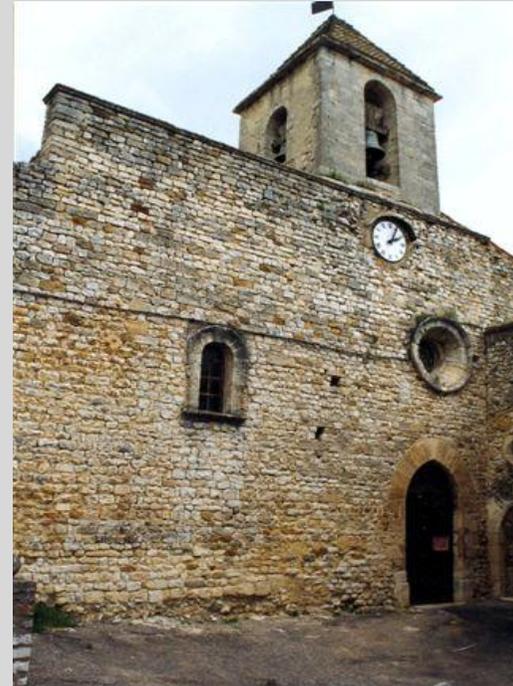
Son architecture extérieure est sobre, la façade principale ainsi que le mur sud sont construits dans le prolongement de la première ligne de remparts du village. Cette église est dédiée à Saint Aurèle, archevêque de Carthage.

A l'intérieur de l'église, les travaux portent sur un complément de sondage avant la restauration de peintures murales venant d'être découvertes et sur un tableau représentant l'archange Saint Michel (une copie du Saint Michel par Guido Reni en 1635 est conservée dans l'église Santa Maria delle Concezione à Rome).

**« Ensemble, restaurons notre patrimoine »
1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

A l'extérieur, il s'agit de réhabiliter la façade en la consolidant.

C'est avec l'objectif de recueillir des fonds suffisants pour mener ce projet à son terme que la commune d'Aurel lance avec la Fondation du Patrimoine une campagne de mécénat populaire.



Façade d'entrée avant travaux

Vous pouvez également soutenir ce projet en ligne (paiement sécurisé) sur notre site internet :

**www.paca.fondation-patrimoine.org
Rubrique « tous les projets »**



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions

Moyens d'action de la Fondation :

Le label :

Il facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés et peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription :

Elle permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions :

Liées au succès des souscriptions, elles constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités, et associations.